

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS
Compte-rendu du conseil municipal du 15.09.2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 15 septembre sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de Marcel DETHINNE. Le secrétaire de séance est David LE BORGNE.

EXTENSION ECOLE

Le permis déposé le 1er juin dernier a été accordé le 15 juillet 2016 sous réserve de respecter des prescriptions. Une modification de permis va être déposée. A la demande de l'architecte des Bâtiments de France, la façade sera dans la continuité de l'école existante avec un enduit en hauteur et un trespas sur la partie basse.

ENTREE 2016-2017

Les effectifs sont de 146 élèves pour la rentrée 2016-2017. La répartition, établie en 6 classes, est la suivante : 32 en PS, 30 en MS-GS, 21 CP, 19 en CE1, 22 en CE2-CM1, 22 en CM1-CM2.

Les horaires de garderie sont 7h30 à 8h45 et 16h45 à 18h45. Les tarifs de garderie restent inchangés. La garderie du matin est fixée à 0.80 euro. Pour la garderie du soir de 16h40 à 18h30, le tarif reste à 1,60 euro, goûter compris. De 18h30 à 18h45, le tarif est fixé à 0,50 euro par quart d'heure commencé. Le prix du repas est fixé à 2.70 euros pour les enfants habitant la commune. Pour les enfants extérieurs à Saint-Servais, le prix est de 3,70 euros.

TAP

120 enfants environs fréquentent les TAP. Une équipe de 11,5 personnes encadrent les TAP. Nous recherchons une douzième personne, pour toutes personnes intéressées, prendre contact avec la mairie.

CENTRE DE LOISIRS

Des aménagements ont été réalisés au mois d'août par les élus dans la garderie et le préau couvert à la demande de la PMI. Suite au rendez-vous du 1^{er} septembre, la PMI a donné un accord verbal pour une capacité d'accueil des enfants de moins de 6 ans à 24 enfants. Malgré l'augmentation de la capacité d'accueil globale à 49 enfants, le centre de loisirs ne peut accepter toutes les inscriptions faute de places suffisantes. Le comité de pilotage met tout en œuvre pour satisfaire au mieux les demandes des parents.

Depuis le 7 septembre, la garderie du matin et le centre de loisirs cohabitent dans les mêmes locaux. L'organisation se met en place. Une communication est faite pour expliquer aux parents le pourquoi de cet aménagement.

EXPERTISE ÉCOLE

Un rendez-vous a eu lieu le mercredi 7 septembre à 14h00 à l'école avec les entreprises, l'architecte et les assurances respectives. Les travaux de réparation sont validés. Le coût sera pris en charge par les assurances des différents prestataires lorsqu'elles auront trouvé un accord.

ACHATS DIVERS

Accord du conseil pour l'achat de 3 dessins de l'artiste Fons de KORT.

L'entreprise « La maison de la façade » réalisera l'enduit sur le parking de la mairie.

Matériel de désherbage alternatif, le conseil donne son accord pour un échange standard de moteur complet.

Des demandes de devis sont en cours pour mettre un tunnel près de l'atelier.

L'aménagement du parking de l'école est en cours, le devis pour l'achat de bornes est validé.

Le point à temps sera fait fin septembre par l'entreprise Le Foll.

L'étude pour l'achat d'un logiciel de facturation périscolaire et de scannerisation avec douchettes pour la rentrée prochaine.

Les murs, les sols, la salle de bain et l'escalier intérieur de l'appartement au-dessus du musée sont à rafraichir, des demandes de devis sont en cours.

DISSOLUTION DU CCAS

La trésorerie nous informe sur la mise en oeuvre de l'article 79 de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République supprimant l'obligation légale de créer un CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants.

Pour information, en l'absence de CCAS, les compétences sociales correspondantes sont directement exercées par la commune, dans son propre budget, et exécutées financièrement par le comptable directement dans la comptabilité communale.

Il ne remet nullement en cause la poursuite des activités sociales de la commune. Le conseil donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

Diagnostic église transmis à la DRAC et à l'architecte des bâtiments de France

Prochain conseil le mardi 18 octobre.